

< Retour



Polémique de Temae : l'achat par le Pays d'un terrain marécageux appartenant au groupe Wane fait des vagues...

Le 1 avril 2023 par Dominique Schmitt

L'intention du Pays d'acheter au groupe Wane un lot de 18 hectares situé à Temae, à Moorea, suscite une vive polémique. Plusieurs associations de l'île Sœur craignaient déjà la perte de l'accès public à la plage ainsi que l'impact du futur projet hôtelier de l'homme d'affaires sur l'environnement ; elles s'interrogent désormais sur « le montage financier de l'opération » réalisée par le gouvernement et le choix de l'emplacement du terrain, en zone marécageuse et donc inconstructible... En eaux troubles, le Pays a tenté de se justifier auprès de la population via les médias, mais s'est enlisé dans des explications « vaseuses ». Solidaires, les associations ne comprennent toujours pas ce « projet de la Polynésie française d'acquérir à prix d'or 18 ha de marécage » et regrettent que « le Pays dépense autant d'argent public, donc celui des contribuables, au profit d'intérêts privés ».

Photo mise en avant : la population manifeste sur la plage de Temae – Crédit : Fédération Tahei Auti la Moorea



bord de mer, situé à Temae, faisait déjà fait pas mal de remous depuis juillet 2021. La population redoute de ne plus pouvoir accéder à la plage et que le site soit dénaturé par le projet de construction d'un hôtel. Nancy Wane, la porte-parole de la famille Wane, s'est toujours voulue rassurante en affirmant qu'une partie de la plage resterait « probablement libre d'accès » et en promettant un « développement économique en harmonie avec les aspects humains et environnementaux ». Désormais, une autre polémique fait des vagues et interroge les associations de Moorea : la volonté du Pays d'acquérir un lot de 18 hectares, estimé à environ 2,1 milliards de Fcfp et faisant partie d'un domaine de 54 hectares qui aurait été, lui, négocié par la famille Wane à 2,850 milliards de Fcfp (voir le procès-verbal de séance du conseil municipal de Moorea que nous nous sommes procurés ci-dessous). Une opération financière d'autant plus intrigante que les parcelles sont inconstructibles et sont composées notamment de zones marécageuses le long de la piste de l'aérodrome...

Un « montage financier » qui interpelle

L'emprise proposée à la vente, que le Pays envisage donc d'acheter, est constituée de trois parcelles dont une partie borde la plage de Temae sur un linéaire de plus de 100 m. Ce site de Temae, en concertation avec la commune de Moorea, fera « l'objet d'un aménagement pour un accès public à la mer avec parkings, parcours santé, promenade et zone de vente de produits artisanaux et de terroir », explique un communiqué. Le gouvernement rappelle aussi que le lot a récemment fait l'objet d'une autorisation de programme ouverte en ce sens lors du vote du collectif budgétaire, le 23 février dernier. En effet, environ 3,5 milliards de Fcfp ont ainsi été débloqués pour des rachats immobiliers à Temae et à Haapiti (ex-Club Med), dont 2,6 milliards, selon Yvonnick Raffin, le ministre de l'Économie et des Finances (MEF), doivent servir à racheter à Louis Wane un tiers de l'ancien domaine Enany que l'homme d'affaires a obtenu après de longues négociations (voir vidéo à partir de 4.35.40 –

http://www.assemblee.pf/travaux/seance-info/3539).

M. le Maire : Je demande à Karen de projeter le courrier que j'ai adressé au notaire. Maire, comme je te l'ai dit, on va se réunir prochainement pour discuter de ce qu'il en est. J'ai demandé à mes services techniques d'évaluer cette emprise réservée ; combien cela nous coûtera ? Merci.

<u>Mme MOU</u>: Sur instruction du Maire, on procède à la projection du courrier du Maire adressé au notaire de M. WAN. « Maitre, en réponse à votre demande relative à votre projet de vente ci-dessous, je vous informe que la Commune de Moorea-Maiao n'entend pas exercer son droit de préemption. Cependant, je vous indique qu'une partie du domaine de Temae est grevé d'un emplacement réservé pour un jardin public et d'un aménagement pour une route d'urbanisation TEA 18 de 12 mètres d'emprise. A cet effet,

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 22 décembre 2022

Page 22 sur 26

et sans préjudice particulière du code de l'aménagement, toute modification ou suppression d'un emplacement devra respecter les dispositions posées par les articles D 113-6 et D113-2 § 3 du code de l'aménagement de la Polynésie française relatifs à la procédure de rectification du PGA de l'île de Moorea. Donc, le vendeur est la société du domaine Temae, l'acquéreur est M. Louis WAN; détail de la terre concernée: superficie de 543 926 m²_commune associée de Teavaro; prix de 2 850 000 000 XPF. »

Ce sont les informations qui sont, comme Solange l'a précisé, confidentielles. Elles concernent le vendeur, l'acquéreur et le notaire. Ensuite, ce sont les formulations type de nos courriers de préemption où l'on demande au notaire de vérifier l'origine des fonds; de s'assurer que la note de renseignement d'aménagement, notamment sur la constructibilité des parcelles au regard des dispositions du PGA; de porter à la connaissance de l'acquéreur que pour toute vente de terrain sur lesquelles est établie une sépulture privée, cette dernière est la voie d'accès qui en est l'accessoire de la vente en raison de leur inaliénabilité et inaccessibilité. Une mention sur la petite fourmi de feu. Voilà.

Mme BOPP DU PONT: Merci beaucoup. Nous avons attendu longtemps avant que l'on nous fasse prendre connaissance de ce courrier. La transparence, c'est là où nous sommes en difficulté. Il faut que l'on insulte à plusieurs reprises pour l'on puisse arriver là. Alors nous ce que l'on aimerait demander c'est : quelle est la date à laquelle nous nous réunirons pour en discuter ? Si tu peux nous fixer et confirmer cette date.

Extrait du procès-verbal de séance du conseil municipal de Moorea, 22 décembre 2022

Voir ci-dessous l'intégralité du procès-verbal de séance du conseil municipal de Moorea, 22 décembre 2022 :

92%

1 / 8

2023-01-26-EXTRAIT-PV-SCM-du-22-...

2023-01-26-EXTRAIT-PV-SCM-du-22-DEC-2022 Télécharger

Les associations de Moorea s'interrogent sur le « montage financier » de l'opération réalisée par le gouvernement. Cette somme de 2,6 milliards de Fcfp annoncée le mois dernier par le MEF interpelle, car elle ne correspond pas à celle donnée dans le dernier communiqué de presse du Pays qui s'élève maintenant à 2,16 milliards. Aussi, le procès-verbal de séance du conseil municipal de Moorea, en date du 22 décembre 2022, indique un prix d'achat du domaine entier à 2,850 milliards (voir ci-contre le document officiel qui s'appuie sur des données de la vente), ce qui correspond quasiment à la même somme pour des terrains de superficie et de qualité complètement différentes.

Un défenseur de l'île Sœur nous interpelle : « Nous sommes en juillet 2021, le domaine de Temae est à vendre 4,5 milliards de Fcfp depuis maintenant cinq ans, mais ce dernier ne trouve pas preneur. De nombreux Américains postulent avec des offres satisfaisantes mais systématiquement le Territoire bloque ces ventes grâce à la délibération n° 96-141 APF sur l'investissement des étrangers. Finalement, la famille Wane achète en novembre 2022 les 54 hectares pour 2,850 miliards de Fcfp à la société du domaine de Temae, soit presque seulement la moitié du prix initial. Et aujourd'hui, le Pays rachète au groupe Wane 18 hectares de terrain marécageux le long de l'aérodrome de Moorea pour plus de 2 milliards de Fcfp ? Il y a quelque chose qui nous échappe! ».

D'où l'indignation des associations de Moorea qui ont finalement contraint le Pays à sortir des bois.

Le Pays s'enlise dans des explications « vaseuses »



Conférence de presse du Pays, le 10 mars 2023

Le gouvernement a ainsi tenu une conférence de presse le 10 mars afin de s'expliquer sur les tenants et les aboutissants de cette affaire. Il annonce maintenant vouloir acheter ce terrain de Temae « au prix moyen de 12 000 Fcfp/m2, soit 2,16 milliards pour 180 000 m2 ». Un prix inférieur par rapport au budget initialement prévu et « bien négocié » selon le Pays. «À titre de comparaison sur la valeur immobilière, on peut mentionner les opérations récentes dont le prix moyen du m2 avoisine les 20.000 FCFP/m2 sur Teavaro par exemple. » Et de promettre : « Le bord de mer ainsi disponible pour la population sera d'une longueur de 161 mètres linéaires de plage. De plus, l'achat de cette parcelle de 18 hectares à vocation publique va sécuriser définitivement la route d'accès aux riverains du motu Temae. Cette route sera bitumée et normée, elle aura 12 mètres en largeur. » Par ailleurs, le Président Fritch a jeté encore plus le trouble en annonçant au JT de Polynésie la 1ère, le 12 mars dernier, que le terrain était vendu au départ à plus de 6 milliards. Sous-entendu, le Pays a fait une bonne affaire.

929

A







Communiqué

Achat du terrain de Tema

Ce matin, lors d'une conférence de presse, le Vice-p charge de l'aménagement, en présence de la directrice du directeur de l'agence OPUA, Olivier Solari, ont app du Pays d'acquérir une parcelle de terre située à Temae d'une autorisation de programme ouverte en ce sens lors

Le pays envisage d'acheter ce terrain de Temae d'une 12.000 FCP/m2, soit 2,16 milliards pour 180.000 m constituée de 3 parcelles dont une partie borde la plas 100m.

Le pays n'a pas de droit de préemption sur les parcelles de Moorea-Maiao en dispose tel que prévu par le plan g C'est pourquoi l'alternative ouverte au pays est l'acqui

Ce site de Temae, en concertation avec la commune de pour un accès public à la mer avec parkings, parcours produits artisanaux et de terroir.

Communiquee-achat-dune-parcelle-de-terre-aE-Temae

Télécharger

Pourquoi alors le Territoire n'a-t-il pas acheté les 54 hectares en 2021 pour 2,850 milliards ? Taclé également sur la question du droit de préemption, le gouvernement a répondu à la presse : « Le Pays n'a pas de droit de préemption sur les parcelles proposées à la vente. Seule la commune de Moorea-Maiao en dispose tel que prévu par le plan général d'aménagement de la commune. C'est pourquoi l'alternative ouverte au pays est l'acquisition du terrain à l'amiable ».

Pour autant, les associations de Moorea peinent à être convaincues et brandissent l'article D.131-2 : (Dél. n° 93- 123 AT du 4 novembre 1993) :

« Peuvent faire l'objet d'un droit de préemption tout immquble ou tout ancom

de droits sociaux, donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou partie d'immeuble, lorsqu'ils sont aliénés volontairement à titre onéreux, sous quelque forme que ce soit. Le droit de préemption peut également être exercé en cas d'adjudication forcée. Peuvent également faire l'objet d'un droit de préemption tous droits indivis, sauf lorsque leur aliénation est consentie à l'un des membres de la famille propriétaire de l'immeuble indivis. » (voir https://lexpol.cloud.pf/document.php?document=190526...)

Elles en appellent également aux articles 3 et 4 de la loi du pays n° 2010-4 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements : « Sont également éligibles au concours financier de la Polynésie française, les opérations d'acquisition foncière et d'ensemble immobilier directement nécessaires à la réalisation de programmes d'investissement définis dans la demande de concours financier de la Polynésie française, éligibles à celui-ci, et ne correspondant pas à la constitution de réserve foncière. »

Les associations n'en démordent pas : « On en revient toujours à la même question : pour quelles raisons débourser 2,6 milliards alors qu'on aurait pu avoir le tout pour 2,850 milliards ? Soit par l'exercice du droit de préemption du Pays, soit par celui de la commune avec l'aide financière du Pays. »

Fusion-absorption de la société créée par Wane et avantages fiscaux



Autre point qui fait grincer des dents : la fusion-absorption de la société du domaine de Temae par Tetou Temae, une société créée par Wane, actée en conseil des ministres le 14 octobre 2022. On apprend en outre à la lecture du *Journal officiel* du 21 octobre 2022 que la société de Wane a obtenu un agrément fiscal, à hauteur de plus de 113 millions de Fcfp : « La société Tetou Temae bénéficie, au titre de cette fusion-absorption, d'une exonération des droits d'enregistrement d'un montant de soixante-neuf mille cent vingt-sept francs CFP (69 127 F CFP) et des droits de publicité foncière de cent treize millions quatre cent mille francs CFP (113 400 000 F CFP), soit un montant total des exonérations à hauteur de cent treize millions quatre cent soixante-neuf mille cent vingt-sept francs CFP (113 469 127 F CFP) ».

Constructions de bungalows sur l'eau et « perte de mémoire »

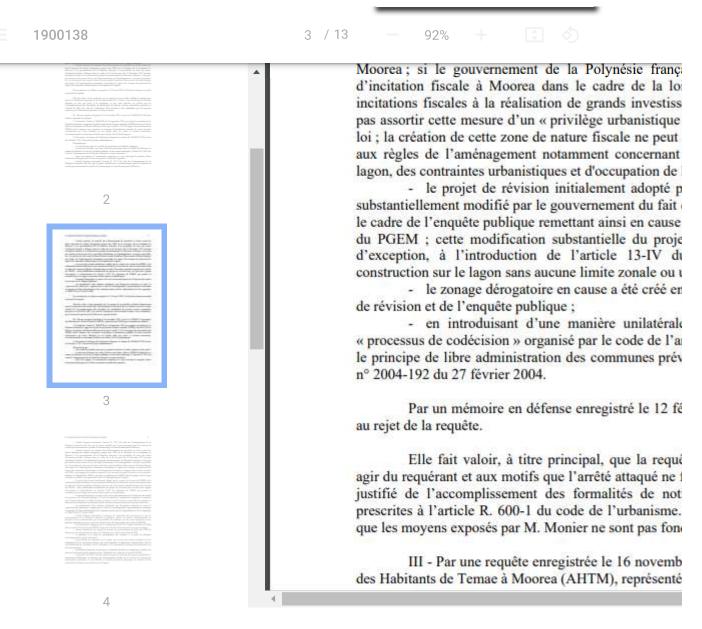




donc aucun bungalow sur l'eau sur ce bord de mer nouvellement acquis par monsieur Wane auprès du Cheik Enany ». Avant de conclure : « Comme on le voit le gouvernement a entendu les habitants de Moorea dans leurs principales revendications, qui souhaitent, d'une part, qu'un accès public soit préservé sur ce site au bénéfice de la population, et d'autre part, que le projet d'hôtel de Monsieur Wane abandonne les bungalows sur pilotis. C'est désormais acté ».

Là encore, les associations de Moorea montent au front et rappellent que M. Bouissou a lui-même fait modifier le PGEM le 02/09/2021 en instaurant la mention « interdiction des bungalows sur l'eau sauf en Zone de Développement Prioritaire » autorisant de fait des bungalows sur l'eau à Temae. (voir p. 18 – https://www.presidence.pf/.../Pre%CC%81sentation-ZDP...). Et de lui rafraîchir la mémoire : « C'est uniquement par la voie judiciaire et grâce aux recours déposés par les associations AHTM, AIMEHO TOU ORA et 3 citoyens contribuables de l'île que cette mention a été jugée illégale et que M. JC-BOUISSOU a encore perdu devant les tribunaux (TAPF 20 septembre 2022, n° 2100534) ».

Voir le rapport du tribunal administratif ci-dessous :



Télécharger

« Un mensonge assumé », selon les associations

Dans une déclaration publique et commune datée du 14 mars dernier (voir cidessous), en réponse à la conférence de presse organisée par le Pays quelques jours auparavant, l'Association des habitants de Temae à Moorea et la Fédération Tahei Auti la Moorea dénoncent « un mensonge assumé » et écrivent : « Nous ne voulons pas que le Motu de Tema'e se transforme en un Village Tahitien bis avec à la clé un projet qui ne profitera pas au plus grand nombre mais simplement à des intérêts privés sans que les intérêts des populations et de l'environnement ne soient pris en compte. »





DECLARATION PUBLIQUE

Moorea, le 14 Mars 2023

Le mensonge assumé de M. Jean-Christophe BUISSOU et de M. Edouard FRITCH, respectivement Vice-président et Président de la Polynésie française

Lors de la conférence de presse en date du 10 mars 2023, Monsieur BUISSOU, qui cumule la Vice Présidence et le Ministère du Logement et de l'Aménagement, en charge des Transports interinsulaires, a assuré le service après-vente d'une opération aussi douteuse qu'injustifiée.

En effet, le GOUVER-NOUS-MENT a, le 23 février 2023, sans aucune concertation préalable, fait voter une autorisation de programme permettant au Pays de faire l'acquisition d'une parcelle de 18 hectares à un prix négocié avec le Groupe de Monsieur Louis WANE.

Ce procédé démontre le choix délibéré du Pays de renoncer à protéger efficacement et de façon pérenne l'accès à la plage publique de Tema'e en permettant l'acquisition de la parcelle réservée depuis 2013 par la Commune de Moorea Maiao, sachant que son Maire a sollicité l'aide du Président du Pays pour ce faire (lettre du 1er juin 2021 en PJ).

L'acquisition de cette Emprise Réservée n°22, destinée à un projet de jardin public communal, tant réclamée par la population et les associations au travers de pétitions et par leur présence sur site à l'occasion des 2 manifestations populaires du Tahei Auti la Moorea, serait bien moins coûteuse de part sa surface viable de 3,2 hectares, cette dernière recouvrant toute la longueur actuelle de 550 m de la plage publique en question.

Plus de 2 milliards XPF pour 161 mêtres contre 0,333 milliard XPF pour toute la plage!

Nous ne voulons pas que le Motu de Tema'e se transforme en un Village Tahitien bis avec à la clé un projet qui ne profitera pas au plus grand nombre mais simplement à des intérêts privés sans que les intérêts des populations et de l'environnement ne soient pris en compte.

L'AHTM et la Fédération Tahei Auti la Moorea feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher la dilapidation des deniers publics au profit des intérêts privés et en opposition avec les demandes légitimes des habitants de Moorea et la préservation de l'environnement.

Ces comportements doivent définitivement cesser et les associations de Moorea et leurs sympathisants contribuables auront le dernier mot!

« Leur langage politique étant manifestement destiné qu'à rendre vraisemblables les mensonges, respectables les meurtres, et qu'à donner l'apparence de la solidité à ce qui n'est que vent. »

Citation inspirée de George Orwell

A bientôt pour la suite.

Rahiti BUCHIN Président de la Fédération Tahei Auti la Moorea

Alain BONNO Président de l'Association des Habitants de Tema'e Moorea Association affiliée à la Fédération Tahei Auti la Moorea

taheimoorea@gmail.com / https://www.facebook.com/FederationTaheil ahtm.98728@gmail.com / https://www.facebook.com/sa

Liberté - Egalité - Fraternité

Polynésie française

Commune de Moorea-Maiao



Afareaitu le, 1er juin 2021

Nº 585/21/CMM/th

Affaire suivie par : Terena HARGOUS Tél.: 40550870 / Fax: 40564656 lerena hargous@commune-moorea.pf

Le Maire

À

Monsieur Edouard FRITCH Président de la Polynésie française

Objet : Demande d'accompagnement pour le maintien de la plage publique de

Temae et de la route d'accès au Motu Temae

Plan de situation du Domaine ENANY et des espaces publics à conserver

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les 54 hectares du domaine de Temae, propriété du Sheikh Hassan ENANY, sont actuellement en vente.

Si cette transaction pourrait voir émerger des projets de valorisation de cet espace, très probablement pourvoyeurs d'emplois locaux, je ne souhaite pas que des investisseurs étrangers aient l'opportunité d'y confisquer de précieux espaces publics à ma population.

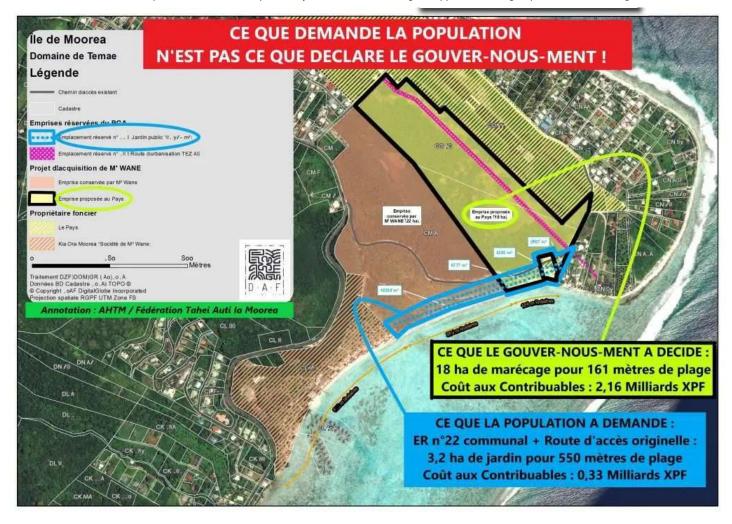
En effet, la partie littorale de ce domaine accueille aujourd'hui la seule route d'accès au Motu de Temae où résident plus de 230 habitants, mais également la plage publique la plus emblématique de l'île de Moorea qui n'en compte malheureusement que trois.

Si la plage de Temae représente un point d'arrêt incontournable pour nos visiteurs tant locaux qu'internationaux, elle est également très fréquentée par l'ensemble de la population de l'île. C'est pour cette raison que le plan général d'aménagement (PGA) de Moorea prévoit une emprise réservée le long du littoral d'une superficie de 26 900 m² sur la propriété Enany, pour l'aménagement d'un jardin public.

Aussi, j'ai l'honneur par la présente de solliciter votre concours pour assurer au Pays la maîtrise foncière de ces deux espaces publics par tous moyens que vous jugerez opportuns.

En sachant pouvoir compter sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.





















2

TAHEL AUT MO'OREA COMMUNICATION AFFRANCHIE

HABITANTS DE TEMAE HABITANTS DE

Voici ce que le GOUVER-NOUS-MI

Et cela se concrétise, EN CE MOMENT, la vision de lieu de vie, à savoir :

- Le lancement d'un grand chantier de transfoi En perspective, d'importants chamboulements et de habitants et des visiteurs situés autour et à proximité agrandissement en préalable de l'arrivée de jets privés et
- S'agissant de la « route du motu » ainsi nommée territoriale RT91 (par l'accès face au bâtiment de la Poste, pk 0 Ouest) et qui dessert à la fois la plage publique et ses

Télécharger

Laisser un commentaire

Connecté·e en tant que Alain. Modifier votre profil. Se déconnecter? Les champs obligatoires sont indiqués avec *



Publier le commentaire

Partage



Contact

Mentions légales











©2022 Pacific Pirates Média. Tous droits réservés. Site réalisé par Taema Cuneo